



Monsieur Philippe Heurtevent
Président de l'Association « Sauvons les Yvelines »
Hôtel de Ville
Place de la Mairie
78770 Marcq

Direction générale des Services
Direction des routes et des transports
Sous-direction de la Maîtrise d'Ouvrage
Unité Maîtrise d'Ouvrage n°1

Affaire suivie par : M. Goryl
Téléphone : 01.39.07.82.25.
Référence : DG/MM/L101102

Monsieur le Président,

Par lettre du 22 septembre 2010, suite à votre entretien avec Mme Bourjac, vous m'adressez une liste d'interrogations relatives au projet de liaison Seine-Aval – Saint-Quentin-en-Yvelines.

Comme vous le savez, les principales conclusions des études préliminaires ont été présentées à l'ensemble des acteurs rencontrés sur ce projet, y compris aux représentants de la profession agricole et des associations concernées dont notamment la votre.

Je vous rappelle ces conclusions : les études socio-économiques et de trafics confirment la pertinence d'un projet consistant à relier par une route à 2 x 1 voies les deux pôles économiques Seine-Aval – Saint-Quentin-en-Yvelines, projet qui constitue par ailleurs une solution efficace pour diminuer de manière notable le trafic de véhicules légers et de poids-lourds sur la RD 191 avec des impacts moindres que ne le feraient les déviations locales à flancs de coteaux. Celles-ci provoqueraient une destruction des tissus urbains et des paysages de la vallée et ne seraient pas compatibles avec le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Elles ne sont donc pas réalisables.

Toutefois, ces études ont également mis en avant, en particulier, la nécessité de résoudre les problèmes liés à l'augmentation de trafic sur les axes de raccordement à cette voie nouvelle, à la saturation de la RN 12 entre Saint-Cyr-l'École et Jouars-Pontchartrain avant même la réalisation de la voie nouvelle et, enfin, à l'apport de trafic supplémentaire qui résulterait de cette saturation sur le réseau des routes au Sud de la RN 12 en direction de la ville nouvelle.

Aussi, j'ai décidé de suspendre ce projet tant que des solutions permettant de redonner à la RN 12 et à la RN 10 leur fonction d'itinéraire privilégié de transit, n'auront pu être dégagées par l'Etat.

Je vous de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil général

Alain SCHMITZ